

ETRETAT

Au conseil municipal

Places réservées pour le casino

Les élus étretatais se sont retrouvés mardi dernier autour de la table du conseil pour parler notamment de places de parking et de la sécurisation de la rue Guy-de-Maupassant.

Comme nous l'avons annoncé la semaine dernière dans notre article sur le casino d'Étretat, les élus étretatais ont voté à l'unanimité la modification de la convention d'occupation du domaine public signée avec l'établissement de jeux. Le casino aura désormais pour ses clients quatorze emplacements réservés sur la place Victor-Hugo. Ces derniers seront matérialisés par la Ville et gérés par le casino, qui va installer une barrière à sa charge. Dans le même temps, la municipalité a demandé au casinotier de réfléchir à l'attraction des lieux et de penser à la réouverture du dancing par exemple. « *Tous les moyens sont bons pour préserver le casino et donc nos recettes* », a souligné Franck Cottard, maire d'Étretat. Ce nouvel aménagement a été discuté en commission de circulation, qui est extramunicipale.

Sur la place Victor-Hugo, dix places de parking, dont deux pour handicapés, seront matérialisées. La mairie reprend ainsi les places réservées au casino rue Boissaye. Un accès sera aussi donné aux deux parcelles de terrain situées près de l'immeuble du Beau-Site toujours sur la place. Des parkings privatifs seront créés à ces endroits.

D'autres places de parking ont été créées. Ainsi le marquage au sol

des places au niveau du parking près du stade de football laisse apparaître 41 emplacements. De même dans la cour de la salle polyvalente et devant la cantine : 29 places sont possibles. Dans ce secteur des Haules, la municipalité compte créer 33 places.

Autre changement rue de l'Abbé-Cochet. Cette voie en sens unique sera ouverte à la circulation dans les deux sens dans sa partie entre la rue Bureau et la rue Jules-Gerbeau afin de permettre la montée vers l'avenue Damilaville et le parking sur la falaise. Ce changement n'aura pas lieu tant que les travaux sur l'avenue Damilaville ne seront pas finis.

Ces derniers devraient commencer dès le 25 novembre. Après expertise, la réfection de cette route va coûter 89.550 euros HT. « *Les travaux devraient être finis en février 2009. Le bout du tunnel approche* », a indiqué le premier magistrat. L'avenue, qui mène vers le parking de la falaise, s'est affaïssée l'an dernier. L'affaire est maintenant entre les mains de la justice pour connaître les responsabilités de chacun : municipalité, entrepreneurs qui ont emprunté la route pour accéder à un chantier...

Ralentir

Autre point important du conseil :

la sécurisation de la rue Guy-de-Maupassant. Pour réduire la vitesse des voitures, un coussin berlinois va être installé près du camping. La vitesse sera limitée à 30 km/h à cet endroit. Ensuite, un panneau lumineux indiquera la vitesse des voitures avant le premier virage. Le feu tricolore devant la caserne des pompiers fonctionnera de façon aléatoire. Près de l'école, des balises blanches seront installées et un marquage au sol sera peint au niveau de la sortie de l'établissement. Enfin, deux passages piétons seront disposés entre la maison de retraite et le carrefour de la rue Dorus pour sécuriser le passage des piétons. Ces aménagements sont « *une expérience qui sera analysée et adaptée selon les résultats* », a souligné l'adjoint au maire, Dominique Delafosse.

Des études pour réduire la vitesse avenue George-V, rue Notre-Dame et avenue Nungesser-et-Coli sont en cours.

Au fil des délibérations

Les Étretatais pourront bientôt avoir des containers individuels pour leurs sacs-poubelle. Le but est d'éviter les sacs trouvés par les goélands et d'améliorer la protection de l'environnement, pour arriver plus tard vers le tri sélectif. Les élus ont



La rue Guy-de-Maupassant va être sécurisée. Objectif : réduire la vitesse des voitures

validé la délibération de la communauté de communes qui prévoit que la com-com prenne en charge la commande des bacs et que les communes payent une partie de la dépense.

Des travaux de réhabilitation vont avoir lieu dans le complexe sportif pour un montant de 3.388,61 euros. Du nouveau matériel va être acheté, des équipements changés comme le filet de tennis...

Le maire, Franck Cottard, a annoncé que le dossier de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) était en suspens pour l'instant. Une concertation avec les associations, comme l'Apade, est en cours et certains points, concernant l'environnement notamment, vont être revus.

■ L.D.